

## COMMUNE DE JONCHEREY

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 SEPTEMBRE 2023**

**SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE**

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Martine BENJAMAA	Francis BLANC
Elisabeth TATTU	Priscillia COTTET	Régine COMANDINI
Guy RICHE	Lucie ROUGEOT	Jacques SALVI
Sébastien THEVENEAU	Michel STALDER	

Absents excusés : Alexis BEUSCART procuration à Jacques ALEXANDRE, Brigitte GOSSART procuration à Michel STALDER, Michèle BELOSSAT procuration à Francis BLANC, Dominique BOISSON procuration à Sébastien THEVENEAU

La séance est ouverte à 18h30

**1) Élection d'une ou d'un secrétaire :**

Madame Régine COMANDINI est désignée secrétaire de séance.

**2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2023 :**

Approuvé à l'unanimité.

**3) Décisions modificatives n°1 :**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des modifications au budget 2023 pour effectuer les écritures d'amortissement du PLU.

Dépenses d'investissement compte 202 chapitre 041 : 45 460,73 €

Recettes d'investissement compte 2031 chapitre 041 : 39 266,84 €

Recettes d'investissement compte 2033 chapitre 041 : 6 193,89 €

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**4) Passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :**

Le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales. Il assouplit les règles budgétaires et offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le passage à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec avis favorable de l'inspecteur principal du SGC BELFORT 2.

**5) Attribution du fonds de concours de fonctionnement CCST – Compte administratif 2022 :**

Comme chaque année, la Communauté de Communes du Sud Territoire attribue une somme aux collectivités pour le remboursement des frais de fonctionnement.

**Considérant** que la Commune peut percevoir la somme de 6 500 € annuelle pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander le versement de cette somme.

#### **6) Avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG90 :**

Le Maire présente un avenant à la convention d'adhésion de la médecine professionnelle. Il introduit deux modifications importantes :

- ✓ Prise en charge des apprentis
- ✓ Saisonniers recrutés sur la base d'un remplacement pendant l'été ou d'autres périodes de congés

Leur prise en charge est désormais proposée au moyen d'une visite collective de 3 heures, associant entre 4 et 15 participants et comprenant :

- ✓ Une sensibilisation aux risques professionnels comprenant le port des équipements de protection individuelle, faite par l'ergonome,
- ✓ Un entretien médical individuel et confidentiel sur l'état de santé mené par une infirmière.

Facultative pour les adhérents au service, elle sera proposée au tarif de 75 € par participant. Le conseil approuve à l'unanimité l'avenant à la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du CDG90.

#### **7) Certification de la gestion durable de la forêt communale :**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire de renouveler la certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable. Le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à PEFC BFC en :

- ✓ Inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour 5 ans
- ✓ Signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- ✓ S'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC
- ✓ S'engageant à honorer les frais de participation fixée par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans
- ✓ Signalant toute modification concernant la forêt communale
- ✓ Respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci

#### **8) Modification simplifiée du PLU :**

La commune souhaite faire évoluer son document d'urbanisme afin de :

- ✓ Rectifier une erreur matérielle sur le plan de zonage
- ✓ Changer le classement d'une parcelle (passage de UA à UB)
- ✓ Modifier une règle écrite relative à l'aspect extérieur de la toiture des annexes

Le projet, l'exposé de ses motifs et les avis des personnes publiques associées, seront tenus à la disposition du public en mairie de Joncherey pendant une durée d'un mois, du lundi 25 septembre 2023 à 9h00 au mercredi 25 octobre 2023 à 11h30, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le conseil valide ce dossier à l'unanimité.

#### **9) Demande de subvention au Département – aide aux communes pour 2024 – isolation extérieure et ravalement des façades de l'agence postale communale :**

Le Maire propose au conseil d'effectuer une demande de subvention pour 2024 au Département pour l'isolation extérieure et le ravalement des façades de l'agence postale.

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter une demande de subvention.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>	<b>%</b>
Département	32 468,36 €	40
DSIL	16 234,18 €	20
Fonds concours investissement CCST	16 234,19 €	20
Fonds propres autofinancement	16 234,19 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>81 170,92 €</b>	<b>100,00</b>

**10) Demande de subvention au Département – aide aux communes pour 2024 – réfection de la chaussée et des trottoirs rue du 11<sup>ème</sup> dragons :**

Le Maire propose au conseil d'effectuer une demande de subvention pour 2024 au Département pour la réfection de la chaussée et des trottoirs pour la Rue du 11<sup>ème</sup> dragons.

Le conseil décide à l'unanimité de solliciter une demande de subvention.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

<b>ORGANISMES</b>	<b>MONTANTS SOLLICITES</b>	<b>%</b>
Département	38 490,00 €	40
DETR	19 245,00 €	20
Fonds concours investissement CCST	19 245,00 €	20
Fonds propres autofinancement	19 245,00 €	20
<b>TOTAL</b>	<b>96 225,00 €</b>	<b>100,00</b>

**11) Tarif bûcheron –débardeur saison 2023-2024 :**

Le Maire donne lecture des tarifs pour la nouvelle saison. Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0  
De valider ses nouveaux tarifs.

**12) Assistance technique bois façonnés pour l'exercice 2023-2024 par l'ONF :**

Le Maire donne lecture du devis de l'ONF pour l'assistance technique. Le conseil à l'unanimité valide le montant de 1 925,00 € HT soit 2 310,00 € TTC.

**13) Fixation du prix du stère de bois de chauffage et de l'affouage**

Suite à la forte augmentation du coût du bûcheron, il est décidé à l'unanimité d'augmenter le prix du stère de bois de chauffage à compter de 2023, celui-ci sera de 60 € et l'affouage reste à 12 €.

Fin de la séance à 19h20

La secrétaire de séance,  
Régine COMANDINI



Le Maire,  
Jacques ALEXANDRE



